

Paris, 26/09/2022

**AVIS INTERNET AUX PORTEURS DU FONDS
THEMATICS AAA CONSUMER**

Catégorie de parts	Code ISIN
Parts RC	FR0010058529
Parts RD	FR0010062695
Parts IC	FR0010152967
Parts ID	FR0011451095
Parts MD	FR0013246535
Parts NC	FR0013299203
Part ND	FR0013299211

Nous informons les porteurs du Fonds THEMATICS AAA CONSUMER des modifications suivantes :

-Nouvelle dénomination : **THEMATICS AAA EUROPEAN SELECTION**

-Nouvel objectif de gestion lié à un élargissement des secteurs d'investissement :

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance, sur la durée de placement recommandée sur le long terme de 5 ans minimum, supérieure à celle des marchés actions européens en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées à plusieurs thématiques gérées par le gestionnaire telle que l'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau et le bien-être. L'ensemble des valeurs constituant le portefeuille comprennent systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

L'univers d'investissement initial ESG se compose donc de toutes les valeurs Européennes incluses dans les univers d'investissement de chacune des thématiques gérées par le gestionnaire financier, telles que l'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau ou encore le bien être. L'univers d'investissement de chacune des thématiques est composé d'actions de sociétés qui ont été identifiées par le gestionnaire financier comme participant ou ayant une exposition à un potentiel de croissance lié au thème d'investissement. L'univers d'investissement est composé de 300-350 valeurs.

-Limite de l'approche ESG : la grille d'allocation sur la base des notes ESG attribuée par le gérant, peut être influencées par le fait qu'une partie des informations est fournie par des fournisseurs tiers externes. Dans certaines de ces méthodologies, l'étape de validation humaine dans la notation des investissements peut entraîner des jugements subjectifs, même si ce risque humain est atténué par le fait que seule une décision collégiale peut prévaloir sur le score quantitatif attribué à un investissement.

-Il est précisé que le Fonds peut investir au plus 25% de l'actif net dans d'autres pays Européens en dehors de la zone de l'Espace Economique Européen, pays de l'Union européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein. Ces autres pays Européens sont par exemple le Royaume Uni et la Suisse. L'exposition aux pays européens émergents reste accessoire.

-Il est également précisé que les investissements du Fonds en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées et, à titre accessoire, des sociétés de placement immobilier à capital fixe (SCPI) et des certificats négociables de dépôt pour n'importe lesquels de ces investissements dans des actions.

-les titres de taux auront une notation en application de la méthode de Bâle.

Le gestionnaire financier s'appuie, pour l'évaluation du risque crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le gestionnaire financier ne recourt pas exclusivement aux notations susmentionnées, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité du crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

-Le Fond est géré activement et n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Toutefois, et uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut être comparée à postériori à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International Europe (« MSCI Europe »). La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice et peut donc s'en écarter de façon significative.

-Le Fonds n'utilise pas les opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres.

Ces modifications n'entraînent pas de changement du profil rendement / risque ni de frais.

Ces modifications seront effectives le **3 octobre 2022**.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) du Fonds décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
« Service Clients »
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
ou de ClientServicingAM@natixis.com